

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

07/04/2026

N° E26000032 / 84

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 07/04/2026

Vu enregistrée le 02/04/2026, la lettre par laquelle Monsieur le Président du Syndicat Mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le zonage d'assainissement des communes de LAFARE, LA ROQUE ALRIC et SUZETTE ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Joan ALPINI est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Florence CHOPIN MORALES est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Syndicat Mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux, à Monsieur Joan ALPINI et à Madame Florence CHOPIN MORALES.

Fait à Nîmes, le 07/04/2026

le président,



Christophe CIRÉFICE